Nombre :	
de Membres en exercice	26
de Présents	20
de Votants	20
Quorum	14

Date de convocation : 19 septembre 2025

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
25 septembre 2025 - 20 heures 30

Liste des délibérations

L'an deux mil vingt-cinq,
Le vingt-cinq septembre, le Conseil municipal de la Commune de Val-au-Perche,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente Jean Beaudoux située 5, place de la Mairie au Theil-sur-Huisne, sous la présidence de M. Sébastien THIROUARD, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. THIROUARD, LHÉRAULT, MME GEORGET, M. VALLET, MME VAIL, M. PLESSIS, MMES MOUSSET, COUVRET, MM. ANDRÉ, MAUFAY, POLICE, FRANÇOIS, CONON, MMES PICHON-COEURJOLY, TURMEL, PIGEOT, SEMELY, MOULIN, CRÉMADÈS, M. GARNIER.
ABSENTS EXCUSÉS : MM. TRUILLET, DUBOIS, MME GUILLIN
ABSENTS : MME PAPILLON, M. DENECHAUD, MME TREVIN.
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. LHÉRAULT.

Ordre du jour :

1. **Désignation d'un secrétaire de séance**
2. **Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 9 juillet 2025**
3. **Assainissement**
   Intervention de la SAUR pour la présentation du Rapport Annuel du Délégataire (RAD) 2024 du réseau collectif des eaux usées
   - 3.1. Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité de Service (RPQS) 2024 du réseau collectif des eaux usées
   - 3.2. Approbation de la mission de préparation du futur zonage d'assainissement collectif
   - 3.3. Approbation de la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extension du réseau collectif d'assainissement des eaux usées vers le lieudit « La Bellangerie » à Mâle
   - 3.4. Instauration de pénalités en cas de non-respect des règles de raccordement
4. **Eclairage public**
   - 4.1. Convention avec le TE61 pour le remplacement d'un candélabre lieudit « Le Trésor » suite à un sinistre
   - 4.2. Convention avec le TE61 pour les travaux d'éclairage aux abords de la salle polyvalente Jean Beaudoux
5. **Commerce**
   - 5.1. Modification du règlement général du marché forain
6. **Environnement**
   - 6.1. Instauration d'une surprime versée aux piégeurs dans le cadre de la lutte collective par piégeage des rongeurs aquatiques invasifs sur le bassin versant de L'Huisne

7. **Finances**
    - 7.1. Subvention exceptionnelle pour l'association « Lutille »
    - 7.2. Décision modificative n°3 – Budget principal 2025
    - 7.3. Réactualisation des tarifs de location du gîte de Gémages
8. **Personnel**
    - 8.1. Mise à jour du tableau des effectifs
9. **Voirie**
    - 9.1. Mise à jour de la nouvelle dénomination des voies
    - 9.2. Mise à jour du tableau de classement de la voirie communale
    - 9.3. Approbation du lancement d'une enquête publique pour procéder à l'aliénation de chemins ruraux
10. **Vie associative**
    - 10.1. Convention avec l'association Uni'Music pour l'établissement d'un tarif réduit à destination des habitants mineurs de Val-au-Perche
11. **Jumelage**
    - 11.1. Approbation du projet de charte d'amitié avec la Commune de Cerizay (France)
    - 11.2. Approbation du projet de jumelage avec la Commune d'Osiek (Pologne)
12. **Gouvernance**
    - 12.1. Communication des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le Conseil municipal
13. **Informations diverses**
14. **Questions diverses**

****

1. **Désignation d'un secrétaire de séance**

M. Maufay a été désigné à l'unanimité, en qualité de secrétaire de séance.

2. **Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 9 juillet 2025**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité ce procès-verbal.

3. **Assainissement**

Intervention de la SAUR pour la présentation du Rapport Annuel du Délégataire (RAD) 2024 du réseau collectif des eaux usées.

Le Conseil municipal a donc pris connaissance de ce RAD 2024 pour le contrat de Délégation du Service Public des réseaux d'assainissement des eaux usées.

3.1. ***Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité de Service (RPQS) 2024 du réseau collectif des eaux usées***

Monsieur Lhérault, Adjoint au Maire en charge de l'Assainissement, donne lecture du Rapport sur le Prix et la Qualité de Service (RPQS) avec les chiffres principaux de 2024. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le RPQS pour l'année 2024 pour l'assainissement collectif de Mâle et du Theil-sur-Huisne/La Rouge.

3.2. ***Approbation de la mission de préparation du futur zonage d'assainissement collectif***

Deux cabinets ont été consultés pour modifier le zonage d'assainissement collectif. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de retenir le cabinet Altéréo moins-disant pour un montant de 6 816.00 € HT soit 8 179.20 € TTC.

3.3. ***Approbation de la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extension du réseau collectif d'assainissement des eaux usées vers le lieudit « La Bellangerie » à Mâle***

Dans la continuité des études menées sur les différents sites de Val-au-Perche, le Conseil municipal a décidé de réaliser en priorité l'extension du réseau d'assainissement des eaux usées au lieudit « La Bellangerie » à Mâle, deux cabinets ont été consultés. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de confier la mission de maîtrise d'œuvre de ces travaux au cabinet Altéréo moins-disant pour un montant de 11 652,00 € HT soit 13 982.40 € TTC

3.4. ***Instauration de pénalités en cas de non-respect des règles de raccordement***

Le Code de la Santé Publique prévoit la possibilité pour la collectivité de percevoir une somme auprès des abonnés dans les cas suivants :

- immeubles raccordables mais non raccordés **dans la période des 2 ans** suivant la mise en service du réseau de collecte.
- immeubles raccordables mais non raccordés **après la période des 2 ans** suivant la mise en service du réseau de collecte.
- **obstacle au contrôle** du raccordement et/ou de la conformité du réseau d'assainissement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la perception auprès du propriétaire des immeubles d'une somme équivalente à la redevance à compter de 2 ans après la mise en service du réseau et avant le raccordement effectif de l'immeuble, décide à l'unanimité d'appliquer une majoration de 400 % pour les immeubles raccordables mais non raccordés après la période des deux ans suivant la mise en service du réseau de collecte, décide à l'unanimité d'appliquer une majoration de 400 % pour l'obstacle au contrôle du raccordement et/ou de la conformité du réseau d'assainissement collectif, donne tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour appliquer ses pénalités si besoin et de mettre à jour le règlement intérieur annexé au contrat DSP avec un effet immédiat.

4. ***Éclairage public***

4.1. ***Convention avec le TE61 pour le remplacement d'un candélabre lieudit « Le Trésor » suite à un sinistre***

Dans le cadre du remplacement d'un luminaire suite à un sinistre au lieudit « Le Trésor » – Le Theil-sur-Huisne, le TE61 propose une convention pour ces travaux dans le cadre de la compétence « éclairage public ». Les travaux s'élèvent à 2 625.25 € TTC et ne sont pas subventionnés. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver ce devis.

4.2. ***Convention avec le TE61 pour les travaux d'éclairage aux abords de la salle polyvalente Jean Beaudoux***

Pour l'aménagement des abords extérieurs de le salle polyvalente Jean Beaudoux, le Conseil municipal est informé qu'une étude d'éclairement pour la cour a été établie par le TE61, une convention est proposée pour ces travaux dans le cadre de la compétence « éclairage public ». Les travaux sont estimés à 13 774.77 € TTC. Une aide du TE61 est accordée pour un montant de 4 372.94 €. Le reste à charge pour la commune est donc de 9 401.73 € TTC. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver ce devis.

5. **Commerce**

5.1. ***Modification du règlement général du marché forain***

Le règlement général du marché forain a été présenté aux membres de la commission « Commerce » qui s'est réunie le 29 juillet dernier : il fixe entre autres les conditions d'occupation, d'attribution des emplacements et les heures de fin de marché. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver ce règlement modifié pour une mise en application immédiate.

6. ***Environnement***

6.1. ***Instauration d'une surprime versée aux piégeurs dans le cadre de la lutte collective par piégeage des rongeurs aquatiques invasifs sur le bassin versant de L'Huisne***

Monsieur le Maire explique qu'afin de lutter contre l'invasion de rongeurs aquatiques (ragondins et rats musqués), la FDGDON propose une lutte collective. Dans ce cadre, la Commune renouvelle son adhésion à cette fédération tous les ans. Afin de soutenir de cette action, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'instaurer, à compter de la campagne 2025/2026 (du 01/07/2025 au 30/06/2026), une surprime à hauteur de 2,50 € par rongeur régulé en complément de l'adhésion annuelle à la FDGDON pour accentuer la lutte collective contre l'invasion de rongeurs aquatiques. La FDGDON sera chargée de régler les primes directement aux piégeurs, étant entendu qu'en fin de campagne, une facture détaillée sera adressée à la Commune pour paiement.

7. ***Finances***

7.1. ***Subvention exceptionnelle pour l'association « Lutille »***

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer une subvention exceptionnelle de 100 € à l'association.

7.2. ***Décision modificative n°3 – Budget principal 2025***

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de modifier les crédits du budget principal 2025 de la Commune pour tenir compte de l'acquisition du matériel nécessaire au lancement de l'activité

tennis de table (pour une somme de 2 823.65 € TTC) en partenariat avec la société GMM de Mâle, des travaux à entreprendre sur le clocher de l'église du Theil-sur-Huisne (10 000.00 €), à la mairie de Mâle et au logement communal de Mâle (15 500.00 €), des travaux de voirie, des honoraires de maîtrise d'œuvre et de SPS pour les travaux d'aménagement extérieur de la salle Jean Beaudoux (25 201.00 €), des travaux d'éclairage public pour les abords de la selle Jean Beaudoux (13 775.00 €).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder aux transferts de crédits qui suivent :

section de fonctionnement	***dépenses***	***recettes***	***Observations***
615221 Entretien des bâtiments	-11 309,00 €		Crédit pour équilibrer la section (solde avant DM : 70 165,56 €)
65748 Subventions de fonctionnement aux associations	100,00 €		proposition de versement d'une subvention de 100 € à l'association LUTILLE
023 Virement à la section d'investissement	11 309,00 €	0,00 €	autofinancement
TOTAL	**100,00 €**	**0,00 €**	
section d'investissement	***dépenses***	***recettes***	***Observations***
2313 op 2502 Bâtiments	25 500,00 €		devis entreprise RONGERE : 9 200,00 € et devis entreprise PELLETIER : 800,00 € pour les travaux de reprise du clocher de l'église du Theil-sur-Huisne + remplacement des portes d'entrée du logement et de la mairie de Mâle : 15 500,00 €
2315 op 2507 Aménagement extérieur salle Jean Beaudoux	25 201,00 €		Etude ADI : 1 030,00 €, lot voirie Colas : 282 780,00 €, honoraires SPS : 945,00 €, moins value de Colas : - 18 554,00 € pour un montant total de 275 201,00 €. Prévision au BP 2025 : 250 000,00 €
1338 op 2507 Subvention TE61	13 775,00 €		convention TE61 pour l'éclairage des abords de la salle Jean Beaudoux
		4 373,00	
2315 op 1602 Aménagement bourg de Mâle	- 10 000,00 €		Ajustement des enveloppes budgétaires prévues
2313 op 2008 Gîte de Gémages	- 15 000,00 €		
2315 op 2110 Carrefour de la Grandinière	- 14 400,00 €		
2188 op 2501 Matériel divers	2 824,00 €		Matériel tennis de table
1338 op 2501 Matériel divers		1 179,00	Participation entreprise GMM de Mâle pour l'achat de matériel pour l'activité tennis de table
10222 FCTVA		11 039,00	Remboursements qui seront perçus par la Commune
021 Virement de la section de fonctionnement		11 309,00	Autofinancement
TOTAL	**27 900,00 €**	**27 900,00 €**	

7.3. ***Réactualisation des tarifs de location du gîte de Gémages***

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer les tarifs de location comme suit et de les appliquer à compter des réservations effectuées à partir du 1er octobre 2025 :

Tarification pour 15 Personnes via la plateforme de réservation "Gites de France"

Durée	Nombre nuits	Anciens tarifs	Tarifs applicables aux réservations effectuées à partir du 01/10/2025		Taxe de séjour (tarif instauré par la Communauté de Communes des Collines du Perche Normand, indiqué à titre indicatif)	Caution	Commission de la plateforme de réservation
			Haute saison de Pâques à la fin des vacances scolaire d'été + vacances scolaires de Noël et Saint Sylvestre	Basse saison de la rentrée scolaire de début janvier à la veille de Pâques + de la rentrée scolaire de septembre à la veille des vacances scolaires de Noël			
une semaine	7	750,00 €	990,00 €	900,00 €	5% du prix net HT/pers/nuitée (dans la limite de 1 €)	1 000,00 €	10%
Du lundi au vendredi matin	4	490,00 €	690,00 €	620,00 €			
Week-end - 3 nuits (du vendredi au lundi)	3	490,00 €	649,00 €	590,00 €			
Week-end - 2 nuits (du vendredi au dimanche) gîte seul	2	390,00 €	539,00 €	490,00 €			
Week-end - 2 nuits (du vendredi au dimanche) gîte + salle		530,00 €	690,00 €	640,00 €			
A la nuitée supplémentaire (du lundi au vendredi)	1	140,00 €	190,00 €	170,00 €			

8. Personnel

8.1. *Mise à jour du tableau des effectifs*

Afin de tenir compte des nouvelles annualisations pour les agents scolaires et de modifier une erreur matérielle, Monsieur le Maire propose à l'assemblée, d'adopter le tableau des emplois suivants :

TABLEAU DES EFFECTIFS

	Catégorie	**Effectifs**	**Durée hebdomadaire de service ou autres**
Emplois permanents			
FILIÈRE ADMINISTRATIVE			
Attaché	A	1	35.00
Rédacteur principal de 1ère classe	B	1	35,00
Rédacteur principal de 1ère classe	B	1	31,00
Rédacteur principal de 1ère classe	B	1	10.00
Rédacteur	B	2	35.00
Adjoint administratif territorial	C	1	35.00

Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	1	35,00
TOTAL		8	

	Catégorie	Effectifs	Durée hebdomadaire de service ou autres
FILIÈRE TECHNIQUE			
Agent de maîtrise	C	1	35.00
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	~~3~~ 5	35,00
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	1	20.00
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	~~5~~ 3	35,00
Adjoint technique territorial	C	5	35,00
Adjoint technique territorial	C	1	33.50
Adjoint technique territorial	C	1	30.00
Adjoint technique territorial	C	1	13.34
Adjoint technique territorial	C	1	~~11.43~~ 11.71
TOTAL		19	

Emplois permanents			
FILIÈRE POLICE MUNICIPALE	**Catégo-rie**	**Effectifs**	**Durée hebdomadaire de service ou autres**
Gardien brigadier	C	1	35.00
TOTAL		1	

Emplois non permanents			
FILIÈRE TECHNIQUE			
Adjoint technique territorial	C	1	17.50
Adjoint technique territorial	C	1	35,00
TOTAL		2	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé.

9. <u>Voirie</u>

9.1. *Mise à jour de la nouvelle dénomination des voies*

Afin de mettre à jour la délibération n° 2025-002bis du 6 février 2025, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de modifier le nom du lieudit le « chemin du Bois Leroy » en le nommant « ***chemin du Bois Le Roy*** », de modifier la « rue de Salvert » en la nommant « ***rue Salvert*** », de modifier le nom du lieudit le « chemin du Montcorbin » en le nommant « ***chemin de Montcorbin*** ».

9.2. *Mise à jour du tableau de classement de la voirie communale*

Suite à la délibération n° 2024-394 du 28 novembre 2024, mandatant la société Géoptis pour procéder au recensement de toutes les voies communales de Val-au-Perche, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider ce recensement des voies communales reparties ainsi :

- 26,546 km de rue,
- 41,106 km de chemin,
- 2 097 km de place et parking,

pour un total de 69,749 km de voirie communale.

9.3. *Approbation du lancement d'une enquête publique pour procéder à l'aliénation de chemins ruraux*

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que plusieurs chemins ruraux ou fossé de la commune de Val-au-Perche dont le détail figurent ci-dessous sont une charge d'entretien pour la collectivité et peuvent être vendus.

- Chemin situé à l'arrière du cimetière de Gémages,
- Chemin de la Sablière à Gémages,
- Chemin de la Seulerie à Gémages (au nord de la Sablière),
- Chemin de la VC 1 à la Fosse à Gémages,
- Chemin de la rivière entre la Fosse et la Princerie à Gémages,
- Une partie du chemin de la Coudre à L'Hermitière (partie après le hameau de la Coudre qui rejoint la forêt),
- Une partie du chemin de la Petite Luptière à Mâle (depuis de la RD 923),
- Une partie du chemin de la Vannerie à la Jatière à Mâle,
- Une partie du chemin de la Vannerie,
- Une partie du chemin des Fricaudières à Mâle (entre la RD 923 et la Jatière),
- Chemin de la Frelonnière à La Rouge,
- Fossé de la Pichonnière à La Rouge.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide pour 19 voix POUR et 1 voix CONTRE de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation des chemins énumérés ci-dessus.

10. <u>Vie associative :</u>

10.1. *Convention avec l'association Uni'Music pour l'établissement d'un tarif réduit à destination des habitants mineurs de Val-au-Perche*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder une aide de 70,00 € par an et par personne mineure domiciliée à Val-au-Perche et inscrite à l'école de musique, de verser cette somme à compter du 1er septembre 2025.

11. <u>Jumelage :</u>

11.1. *Approbation du projet de charte d'amitié avec la Commune de Cerizay (France)*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider la charte de l'amitié présentée avec la commune de Cerizay (Deux Sèvres) qui a pour but de d'officialiser les liens d'amitié existants entre les deux communes de Val-au-Perche et Cerizay, d'encourager les échanges à caractère culturels, éducatifs, sportifs, économiques et sociaux entre les deux communes, leurs associations et leurs habitants, de favoriser la connaissance réciproque de nos patrimoines et traditions, de développer des projets communs dans un esprit de fraternité et de coopération.

.

11.2. *Approbation du projet de jumelage avec la Commune d'Osiek (Pologne)*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 19 voix POUR et 1 abstention, de valider ce projet de jumelage avec la ville d'Osiek (Pologne) en privilégiant une coopération dans les échanges scolaires de

jeunes, les projets sportifs et éducatifs communs, les activités culturelles et sociales, les initiatives historiques, les échanges d'expériences entre les collectivités locales, les initiations environnementales.

12. **Gouvernance :**

12.1. ***Communication des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le Conseil municipal***

- n° 2025-031 : location du local éphémère à Mme PATAT du 6 décembre 2025 au 13 décembre 2025 pour un montant de 70,00 €.
- n° 2025-032 : location du local éphémère à Mme MESNEAU du 24 octobre 2025 au 30 octobre 2025 pour un montant de 70,00 €,
- n° 2025-033 : demande de Fonds vert – modification du montant de la subvention sollicitée : 81 711.96 € pour les logements des 61-62 rue de la Taille du Theil-sur-Huisne,
- n° 2025-034 : demande de Fonds vert – modification du montant de la subvention sollicitée : 20 265.26 € pour le logement communal de L'Hermitière,
- n° 2025-035 : location du local éphémère à Mme DEBRAY du 6 octobre au 12 octobre 2025 pour un montant de 70,00 €.

13. **Informations diverses**

- Monsieur le Maire indique pour les élections municipales 2026, les dates sont arrêtées aux 15 et 22 mars 2026. Dans ce cadre, la Préfecture a souhaité signer une convention relative à la réalisation de la mise sous pli et le colisage de la propagande électorale. Les services de la mairie s'occuperont de la mise sous pli de la propagande et les services de l'État verseront une aide pour défrayer des frais occasionnés pour cette mission.
- Monsieur le Maire indique d'autre part que le Parc Naturel Régional du Perche (PNR du Perche) a établi une Déclaration d'Intérêt Général pour le programme de restauration du cours d'eau de la Rougette à La Rouge. Monsieur le Maire précise que le flyer distribué à chaque conseiller municipal concerne la nouvelle Charte du PNR du Perche, qui sera mise en délibération au prochain Conseil municipal.
- Monsieur le Maire indique que l'entreprise Bouygues va procéder à la modification de l'antenne relais sur le site des Bégaudières à Mâle.
- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un avis pour recenser les sinistrés a été affiché afin de déposer une demande de catastrophes naturelles au titre de la sécheresse 2025.
- Enfin, Monsieur le Maire indique que la réunion du Conseil municipal de ce soir ayant été déplacé, il y a lieu de modifier la date du prochain Conseil municipal. Il propose de fixer la prochaine réunion au jeudi 23 octobre 2025 à 20h.
- Mme Georget, Adjointe au Maire en charge du Scolaire, donne les effectifs scolaires de rentrée pour les écoles de Val-au-Perche. Elle indique que les enfants ont rencontré les musiciens qui intervenaient au concert à l'Église du Theil-sur-Huisne pour le Septembre Musical. Mme Pigeot, Conseillère municipale et enseignante, indique que les enfants étaient enchantés de découvrir la musique classique et les instruments qui s'y rapportent. Mme Georget complète les informations de Monsieur le Maire concernant la nouvelle charte du PRN du Perche (2025 - 2040) en précisant que le territoire du Parc va passer de 91 à 111 communes pour s'étendre vers le Loir et Cher (41).

- Mme Mousset, Adjointe au Maire en charge de la Vie associative, précise que le marché de Noël est en préparation, il y a déjà 40 exposants inscrits. Elle indique également que la deuxième collecte du don du sang a eu lieu cet après-midi et a eu moins de succès que précédemment (27 donneurs dont deux nouveaux). La date de la prochaine collecte sera fixée ultérieurement.
- M. Plessis, Adjoint au Maire en charge de la Culture, indique que la Fête du skate n'a pas eu le succès escompté vu le temps pluvieux. Cependant, une bonne fréquentation des jeunes de Val-au-Perche est à souligner avec les groupes musicaux appréciés qui ont animé tout au long de la journée. Le feu d'artifice a clôturé cette journée.
- M Lhérault, Adjoint au Maire en charge des Travaux, dresse un point sur l'évolution des travaux de la mairie, le nouvel accueil est fonctionnel et a commencé à accueillir les premiers administrés. La salle des mariages et la salle du Conseil municipal seront disponibles en novembre prochain.
  Il précise également que dans le cadre de la politique d'isolation des logements communaux, les travaux d'isolation extérieurs des logements situés 61-62 rue de la Taille débuteront la semaine prochaine. Dans la même démarche, les travaux d'isolation intérieur du logement communal de L'Hermitière débuteront la semaine prochaine.
  Il précise que les candélabres sont posés rue de la Taille et réceptionnés. Il précise enfin que les nouvelles toilettes publiques seront en service la semaine prochaine.
- Mme Vail, Adjointe au Maire en charge des Séniors, informe le Conseil municipal que la semaine bleue va bientôt commencer avec diverses activités prévues au programme.
- Mme Semely, Conseillère déléguée à la Communication, informe le Conseil municipal que dans le cadre d'Octobre Rose, la commune de Val-au-Perche va installer des décorations pour marquer l'évènement. En parallèle, une marche ou course sera organisée sur la commune déléguée de Mâle. Les bénéfices des inscriptions seront reversés à la lutte contre le cancer.
  Elle indique également que la refonte du site Internet est pratiquement terminée et que la maquette du plan de poche est sur le point d'être validé. Monsieur le Maire rappelle que ce plan de poche doit être distribué avec le bulletin de décembre 2025. Enfin, le plan tactile sera installé devant la mairie afin de consulter l'ensemble des documents règlementaires de la mairie.
- Mme Moulin, Conseillère déléguée au Commerce, indique que le local éphémère est de nouveau loué en cette fin d'année à plusieurs reprises. De même, pour novembre-décembre, le gîte communal de Gémages enregistre déjà une bonne fréquentation. La porte ouverte pour le gîte a rencontré un franc succès.
- Mme Turmel, Conseillère déléguée à la Jeunesse, indique que le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) organise une soirée Halloween à la salle polyvalente de La Rouge le 30 octobre 2025. Enfin, elle informe le Conseil municipal que le CMJ ira visiter le Sénat et l'Assemblée Nationale le vendredi 31 octobre 2025. Pour compléter le bus, les élus de Val-au-Perche peuvent s'inscrire.
- M. François, Conseiller délégué aux Sports, indique que le challenge sportif est en préparation. Il informe le Conseil municipal que le projet d'implantation de l'éclairage sportif est en attente de la réponse pour le financement de la FAFA (Fonds d'Aide au Football Amateur).
  Il indique que le plan du boulodrome sera proposé par SEE YOU SUN ce vendredi lors d'une réunion. Enfin, il précise que dans le cadre de l'association de tennis de table, dix licenciés sont déjà enregistrés.
- M. Police, Conseiller délégué à la Voirie, indique que des travaux concernant les avaloirs d'orages, impasse des Aubiers, pourraient être réalisés fin octobre. Il indique aussi que les dysfonctionnements d'éclairage doivent être signalés aussitôt par les

habitants afin de ne pas retarder les dépannages. Enfin, il rappelle que l'éclairage, est arrêté du 1er mai au 31 août sur la commune.

14. **Questions diverses**

- M. André, Conseiller municipal évoque une communication du SICTOM de Nogent-le-Rotrou qui arrête la collecte du plâtre en déchetterie et le risque de voir des dépôts sauvages : Monsieur le Maire précise que le SICTOM nous a indiqués que finalement ces matériaux continueront d'être collectés dans les déchetteries.

La séance est levée à 22h47,

Patrick MAUFAY, Sébastien THIROUARD,

Secrétaire de séance, Le Maire